

2

CRITIQUE
DE L'ESPRIT
DES
LOIX.



A GENEVE,
Chez BARRILLÔT & FILS.

M. DCC. LIII.

Avis des Libraires au Lecteur.

Tandis que nous imprimions la Défense de l'Esprit des Loix, nous attendions cette Critique, que nous avons crû devoir y joindre, cela a occasionné que nous avons été obligés de laisser subsister les numeros des Pages que l'Auteur de la Défense cite, en renvoyant aux Nouvelles Ecclesiastiques, (c'est une pièce périodique qui s'imprime à Paris) où il a été critiqué; & comme lesdites Pages ne se trouvent pas conformes à cette édition, on prie le Lecteur d'y suppléer.



CRITIQUE

DE

L'ESPRIT DES LOIX.

IL y a environ un an qu'il s'est répandu une de ces productions irréligieuses dont le monde depuis quelcqe tems est inondé.

Le Livre scandaleux dont il s'agit, paroît imprimé à Geneve, en deux volumes *in-4^o*. & en trois volumes *in-8^o*. sous le titre de *l'Esprit des Loix*; les Journalistes de Trevoux en ont parlé dans leur Journal du mois d'Avril dernier, mais très-foiblement dans une lettre qu'ils supposoient leur avoir été écrite à ce sujet: il faut en rendre un compte plus juste & plus détaillé.

L'Auteur dit qu'*il a bien des fois commencé & abandonné son ouvrage, que bien des fois il en a jeté les feuilles au feu; c'est qu'alors il marchoit sans sçavoir où il alloit: & je suivois mon objet (dit-il dans sa Préface) sans former de dessein, je ne connoissois ni les règles ni es exceptions, je ne trouvois la vérité que pour*

la perdre, mais quand j'ai découvert mes principes, tout ce que je cherchois est venu à moi, & dans le cours de vingt années j'ai vu mon ouvrage commencer, croître, s'avancer & finir. Si l'Auteur avoit voulu suivre un chemin frayé, son ouvrage lui auroit coûté moins de tems & de travail; mais voulant marcher dans des routes détournées, il n'est pas surprenant qu'il ait éprouvé tout ce qui arrive à ceux qui s'égarerent.

Cependant quand l'Auteur jettoit au feu ses premières productions, il étoit moins éloigné de la vérité que lorsqu'il commença à être content de son travail. Il jettoit au feu ses premières productions, parce que la vérité lui en découvroit le faux; mais la vérité s'est retirée pour punir celui que sa lumière attristoit. Laisse à lui-même & à ses propres ténèbres durant vingt ans, l'Auteur s'est cru l'organe de la sagesse, & son ouvrage montre que durant vingt ans il a été le jouet de la folie.

Il ne faut pas beaucoup de pénétration pour appercevoir que le Livre de l'*Esprit des Loix* est fondé sur le systême de la *Religion naturelle*, systême impie que l'on affecte de répandre dans des livres de toute espèce, & que déjà des personnes de tout état & en très-grand nombre ont le malheur d'avoir embrassé. On a montré dans les lettres contre le poëme de Pope, intitulé: *Essai sur l'homme*, que le systême de la religion naturelle rentre dans celui de *Spinoza*; c'en est assez pour

pour inspirer à un Chrétien l'horreur qu'il doit avoir du nouveau Livre que nous annonçons : on y reconnoit le génie & le style des Lettres Persanes. Les esprits superficiels qui liront cette dernière production, diront : c'est un Philosophe qui se renfermant dans sa sphère raisonne sur les loix en philosophe & en politique & qui ne va pas plus loin. Ceux qui connoissent les *petites ruses* de Mrs. de la religion naturelle, en jugeront différemment ; ils verront que le Livre de *l'Esprit des Loix* est fait pour venir à l'appui du système favori. Ecoutez les promoteurs & les partisans de ce système, ils n'ont pas la moindre pensée d'attaquer la Religion. Dans le fond ils n'écrivent que pour la combattre ; chez eux toutes les Religions, sans en excepter la Religion Chrétienne, ne sont regardées que comme choses de police. Reconnoître en général un premier Etre, élever de tems en tems son cœur vers lui, s'abstenir des actions qui deshonnorent dans le climat que l'on habite, & remplir certains devoirs par rapport à la société, voilà l'unique nécessaire : tout le reste n'est qu'accidentel. Ainsi en quelque lieu que vous soyez, conformez-vous au culte qui y est reçu : en France, vous serez Catholique ; en Angleterre, Protestant ; à Constantinople, Musulman ; aux Indes, idolâtre ; tous ces cultes sont indifférens. C'est le plan sur lequel l'Auteur de *l'Esprit des Loix* a travaillé : ce n'est point dans la Religion Chrétienne qu'il puise les lumières dont il a besoin ;

soin; sa foible raison est le guide qui le conduit; aussi tombe-t-il lourdement dès le premier pas: *Les Loix dans la signification la plus étendue*, dit-il, *sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses.* Les Loix des rapports! Cela se conçoit-il? Que les rapports qu'ont les êtres les uns avec les autres soient la cause ou plutôt l'occasion des loix, on le comprend: mais que les loix soient des rapports, qui le comprendra? Cependant l'Auteur n'a pas changé la définition des loix sans dessein; quel est donc son but? le voici.

Selon le nouveau système, il y a entre tous les êtres qui forment ce que Pope appelle le *grand tout*, un enchaînement si nécessaire que le moindre dérangement porteroit la confusion jusqu'au trône du premier Être; c'est ce qui fait dire à Pope que les choses n'ont pu être autrement qu'elles ne sont, & que *tout est bien comme il est.* Cela posé, on entend la signification de ce langage nouveau, que les loix sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. A quoi l'on ajoûte que dans ce sens *tous les êtres ont leurs loix, la divinité a ses loix, le monde matériel a ses loix, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs loix, les bêtes ont leurs loix, l'homme a ses loix* (p. 1.); sur quoi l'Auteur cite Plutarque qui dit que *la loi est la reine de tous mortels & immortels*: mais est-ce d'un payen que nous devons apprendre ce qui convient à Dieu? Plutarque reconnoît une loi qui impose aux Dieux la nécessité de la suivre:

suivre : C'est le destin. Pour nous, nous sçavons que Dieu ne peut avoir d'autre loi que celle qu'il s'impose à lui-même ; vérité que l'Auteur semble reconnoître quand il dit que Dieu a fait les loix selon lesquelles il a créé & conservé le monde (p. 2.) ; mais le moment d'après il ajoute : » La création *qui paroît être un acte arbitraire*, suppose des » règles aussi invariables que la fatalité des » Athées. » Si la création *paroît être un acte arbitraire*, & qu'elle ne le soit pas ; si Dieu est nécessaire à créer, si tous les êtres ont avec lui des rapports si nécessaires qu'il n'ait pu se dispenser de les créer & de les créer tels qu'ils sont ; voilà donc le monde nécessaire comme Dieu même, & l'Auteur a raison de soutenir que la création suppose des règles aussi invariables que la fatalité des athées ; aussi l'Auteur suppose-t-il par-tout que les hommes ont été créés avec l'ignorance & la concupiscence, sujets aux maladies & à la mort. Chez lui il n'est pas question de péché originel, ne sçachant pas comment les hommes ont été formés ; il aime mieux imaginer avec les payens un tems où ils ont vécu en sauvages, que de puiser dans les livres saints ce qui est dit de la création du premier homme, de sa chute & des maux qu'elle a causés. M. Domat, dans son excellent *traité des Loix*, prend la révélation pour guide & plaint les payens d'avoir été privés de sa lumière (chap. 1.) ; il pose pour fondement que l'homme a été créé pour connoître & pour aimer

Dieu, d'où il conclut que la *première loi* est celle qui prescrit à l'homme ses devoirs envers Dieu. Que l'Auteur est éloigné de suivre un si beau modèle ! il convient que la loi qui prescrit à l'homme ses devoirs envers Dieu est la plus importante ; mais il nie qu'elle soit la première. Il prétend que la première loi de la nature *c'est la paix* ; parce que les hommes ont commencé par avoir peur les uns des autres. On a trouvé, dit-il, dans les forêts des hommes sauvages ; tout les fait trembler, tout les fait fuir : des hommes qui ont peur les uns des autres sont bien éloignés de se faire la guerre ; d'où l'Auteur conclut que la paix est la première loi qu'inspire la nature. La seconde loi de la nature, dit-il, presse l'homme de chercher à se nourrir ; la troisième invite les deux sexes à s'unir ; la quatrième, quand les hommes sont revenus de la peur qu'ils avoient les uns des autres, les porte à former des sociétés ; mais dès que les sociétés sont formées, les guerres commencent (pp. 6. & 7.) : telles sont les loix qui dérivent de la nature de l'homme, selon l'Auteur. N'avons-nous pas bien de l'obligation à ces Messieurs, de substituer les idées basses & rempantes de leur *religion naturelle* aux idées nobles que la révélation nous donne de notre origine, de notre destination & des devoirs qui y sont attachés ? Pourfuivons.

L'Auteur dit qu'il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique (p. 3.) : la raison qu'il en don-

donnée est que les êtres particuliers intelligens sont bornés par leur nature, & par conséquent sujets à l'erreur; & d'un autre côté qu'il est de leur nature qu'ils agissent *par eux-mêmes* (p. 4.). Un tel être, dit-il, parlant de l'homme, pouvoit à tous les instans oublier son créateur: Dieu l'a rappelé à lui par les loix de la religion; un tel être pouvoit à tous les instans s'oublier lui-même, les Philosophes l'ont averti par les loix de la morale: fait pour vivre dans la société, il pouvoit oublier les autres, les législateurs l'ont rendu à ses devoirs par les loix politiques & civiles (p. 5.).

L'Auteur ne nous dit point quelle est cette religion dont les loix rappellent l'homme à Dieu; est-ce la religion Chrétienne? est-ce la religion de Mahomet? est-ce celle des Chinois? C'est apparemment la religion naturelle. Quoi-qu'il en soit, remarquons que selon notre Auteur, ce n'est point à la religion à régler les mœurs, c'est aux Philosophes: Dieu, par les loix de la religion rappelle l'homme à ce qu'il lui doit; mais le Philosophe, par les loix de la morale, le rappelle à ce qu'il se doit à soi-même, & les Législateurs, à ce qu'il doit aux autres. Ainsi, selon l'Auteur, le gouvernement du monde intelligent est partagé entre Dieu, les Philosophes & les Législateurs. Mais ces Philosophes & ces Législateurs sont des hommes qui pourroient à tous les instans s'oublier & oublier les autres: qu'il les a rappelés à ce qu'ils se doi-

vent à eux-mêmes, & à ce qu'ils doivent aux autres? Où les Philosophes ont-ils appris les loix de la morale? où les Législateurs ont-ils vû ce qu'il faut prescrire pour gouverner les sociétés avec équité? Dans la religion chrétienne, les enfans sçavent ce que les Sectateurs de la *religion naturelle* n'ont pû trouver après vingt ans de travail que l'amour de Dieu est la première de toutes les loix, que l'amour du prochain est la seconde, & que de ces deux loix primordiales naissent toutes les autres.

Remarquons encore que l'Auteur (qui trouve que Dieu ne peut pas gouverner les êtres libres aussi bien que les autres: parce qu'étant libres, il faut qu'ils agissent par eux-mêmes) ne remédie à ce désordre que par des loix qui peuvent bien montrer à l'homme ce qu'il doit faire, mais qui ne lui donnent pas le moyen de le faire: ainsi dans le système de l'Auteur, Dieu crée des êtres dont il ne peut empêcher le désordre, ni le réparer. Ne soyons plus surpris de lui entendre dire, qu'il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique: aveugle, qui ne voit pas que Dieu fait ce qu'il veut de ceux mêmes qui ne font pas ce qu'il veut, & que sa sagesse se manifeste encore davantage dans le gouvernement du monde intelligent que dans le gouvernement du monde physique.

L'Auteur après avoir posé les principes généraux qu'il lui a plû, vient à la division
de

de son ouvrage, & d'abord il nous avertit que ce n'est point des loix qu'il traite, mais de l'esprit des loix: les loix, nous le lui avons entendu dire, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Ici il ajoûte que *l'esprit des loix consiste dans les divers rapports que les loix peuvent avoir avec diverses choses* (p. 11.): cela n'est-il pas bien clair? L'Auteur distingue ensuite trois espèces de gouvernemens (p. 12.), le Républicain, le Monarchique & le Despotique. Le gouvernement Républicain est celui où le Peuple en corps, ou seulement une partie du peuple a la souveraine puissance. Le Monarchique, celui où un seul gouverne, mais par des Loix fixes & établies; au lieu que dans le Despotique un seul sans loix & sans régle entraîne tout par sa volonté & par ses caprices (*ibidem*). Il ne faut pas, continuë l'Auteur, beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintiennent ou se soutiennent; la force des loix dans l'un, le bras du Prince toujours levé dans l'autre, contiennent tout; mais dans un état populaire il faut un ressort de plus qui est la vertu (p. 30.). La vertu est donc le principe du gouvernement républicain; *mais la vertu n'est point le principe du gouvernement monarchique, c'est ce qu'on lit en titre au Chap. 5. Livre 3.* Dans les Monarchies, dit-on, la politique fait faire des grandes choses avec le moins de vertu qu'elle peut, com-

comme dans les plus belles machines l'art employe aussi peu de mouvemens, de forces & de roues qu'il est possible. L'état subsiste indépendamment de l'amour pour la patrie, du desir de la *vraie gloire*, du *renoncement à soi-même*, du sacrifice de ses plus chers intérêts, & de toutes ces vertus héroïques que nous trouvons dans les anciens & dont nous avons seulement entendu parler: les loix y tiennent la place de toutes ces vertus dont on n'a aucun besoin; *l'état vous en dispense*. Une action qui se fait sans bruit, y est en quelque façon sans conséquence; (p. 36.) mais reconnoit-il des vérités révélées? parle-t-il en aucun endroit en homme qui croit? Quand Mrs. de la religion naturelle ont glissé un mot pour dire qu'ils mettent la religion à part, ils croient pouvoir impunément débiter leurs impiétés; mais leurs finesses sont aisées à découvrir.

Ce n'est point la vertu qui est le mobile qui fait agir dans un Etat Monarchique; mais s'il manque d'un ressort, il en a un autre, dit l'Auteur; *l'honneur*, c'est-à-dire le *préjugé* de chaque personne & de chaque condition, prend la place de la *vertu* & la représente par-tout (p. 38.): il est vrai, continue-t-il, que philosophiquement parlant, c'est un honneur faux qui conduit toutes les parties de l'état; mais cet honneur faux est aussi utile au public que le vrai seroit aux particuliers qui pourroient l'avoir, & n'est-ce pas beaucoup, ajoute-t-il, d'obliger les hommes à faire

tou-

toutes les actions difficiles & qui demanderoient de la force, sans autre recompense que le bruit de ces actions? (p. 39.)

L'Auteur traite ensuite du principe du gouvernement despotique, & il dit; *Comme il faut de la vertu dans une République & dans une Monarchie de l'honneur, il faut de la crainte dans un Gouvernement despotique; pour la vertu, elle n'y est pas nécessaire, & l'honneur y seroit dangereux* (p. 41.): *tels sont*, dit-il, *les principes des trois gouvernemens; ce qui ne signifie pas que dans une République on soit vertueux, mais qu'on devroit l'être: cela ne prouve pas non plus que dans une certaine Monarchie on ait de l'honneur, & que dans un Etat despotique & particulier on ait de la crainte; mais qu'il faudroit en avoir, sans quoi le gouvernement sera imparfait.* (p. 45.)

Qui l'auroit cru, que pour rendre parfait le gouvernement monarchique, il fallût que les membres de l'état fussent destitués de vertu & remplis de vanité? A ce compte, on devroit bannir de toutes les Monarchies la religion chrétienne, elle déteste les hommes vains; & le grand ressort des Monarchies, nous dit-on, c'est la vanité & le faux honneur.

Dans le Livre 14^e. l'Auteur traite des loix dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat, il prétend que dans les pays d'Orient la foiblesse d'organes jointe à une certaine paresse dans l'esprit, est la cause de l'immuabilité de la religion & des mœurs. (p. 367.)

Il ajoûte que le Monachisme est né dans le pays chaud d'Orient, où l'on est moins porté à l'action qu'à la spéculation ; (p. 370.) il en donne pour preuve les Dervichs qui sont en Asie, & les Pénitens idolâtres qui sont en si grand nombre aux Indes ; il voudroit que les loix cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail. Mais, dit-il, dans le midi de l'Europe elles sont tout le contraire ; elles donnent à ceux qui veulent être trop oisifs des places propres à la vie spéculative, & y attachent des richesses immenses (p. 370.) Remarquez que l'Auteur met sur la même ligne tous les Moines de quelque religion qu'ils soient, Musulmans, Idolâtres ; on reconnoît à ce trait la main qui à écrit les Lettres Persanes. Mais autant l'Auteur est sévère contre les Moines, dont il veut que les loix vainquent la paresse malgré la nature du climat, autant il est indulgent pour les Anglois qui se tuent de sang froid. Il est clair, dit-il, que *les loix civiles* de quelques pays peuvent avoir eu des raisons pour flétrir l'homicide de soi-même ; mais en Angleterre on ne peut pas plus le punir qu'on punit les effets de la démence (p. 378.) C'est que chez les Anglois, selon l'Auteur, l'homicide de soi-même est l'effet d'une maladie : cette action tient à l'état physique de la machine, & est indépendante de toute autre cause (p. 377.) un Sectateur de la religion naturelle n'oublie pas que l'Angleterre est le berceau de sa secte ; il passa l'éponge sur

sur tous les crimes qu'il y apperçoit. L'Auteur finit le 14e. Livre comme il l'a commencé. Après avoir dit du peuple des Indes qu'il est doux, tendre, compatissant, il s'écrie: heureux climat qui fait naître la candeur des mœurs, & produit la douceur des loix! (p. 382.) c'est le climat qui donne les bonnes mœurs; l'Auteur ne s'élève pas plus haut. Cependant les Indiens sont idolâtres, dissolus à l'excès, & leurs loix obligent les femmes de se brûler avec le corps de leurs maris. *Heureux climat qui fait naître la candeur des mœurs & produit la douceur des loix!*

L'Auteur traite de la Poligamie (Liv. 16.) & dit que la loi qui ne permet qu'une femme se conforme au physique du climat de l'Europe, & non au physique du climat de l'Asie. C'est pour cela, dit-il, que le Mahométisme a trouvé tant de facilité à s'établir en Asie, & tant de difficulté à s'établir en Europe; que le Christianisme s'est maintenu en Europe & a été détruit en Asie, & qu'enfin les Mahométans font tant de progrès à la Chine, & les Chrétiens si peu (p. 412.) Le chapitre 4. porte pour titre, *que la loi de la Poligamie est une affaire de calcul, c'est-à-dire*, que dans les lieux où il naît plus de garçons que de filles, comme en Europe, on ne doit épouser qu'une femme; dans ceux où il naît plus de filles que de garçons, la poligamie doit y être introduite. L'Auteur observe que dans les climats froids de l'Asie, où il naît plus de garçons que de filles, on
per-

permet à une femme d'avoir plusieurs maris : la raison qu'il en donne, c'est que la pluralité des femmes ou même la pluralité des hommes est plus conforme à la nature dans de certains pays que dans d'autres. Dans tout ceci, continue-t-il, je ne justifie pas les usages, mais j'en rends les raisons; comme si ce n'étoit pas justifier la double poligamie à l'égard de certains pays, que de dire qu'elle est plus conforme à la nature! D'ailleurs la poligamie d'une femme qui a plusieurs maris, est un désordre monstrueux qui n'a été permis en aucun cas, & que l'Auteur ne distingue en aucune sorte de la poligamie d'un homme qui a plusieurs femmes: ce langage dans un Sectateur de la religion naturelle n'a pas besoin de commentaire.

Le Chapitre 15. où l'Auteur traite du divorce & de la répudiation, est digne de lui: Il est, dit-il, quelquefois *si nécessaire* aux femmes de répudier, & il leur est toujours si fâcheux de le faire, que la loi est *tyrannique* qui donne ce droit aux hommes, sans le donner aux femmes..... C'est donc une *régle générale* que dans tous les pays où la loi accorde aux hommes la faculté de répudier, elle doit aussi l'accorder aux femmes. Il y a plus; dans les climats où les femmes vivent sous un esclavage domestique, il semble que la loi doive permettre aux femmes la répudiation, & aux hommes seulement le divorce (p. 426.) Quelle morale! quels hommes que ces Messieurs de la religion naturelle qui débitent
de

de sang-froid de pareilles absurdités, & qui osent s'en glorifier!

Autre décision également conforme à la nature corrompue. L'Auteur, liv. 22. ch. 19. dit de l'usure: *il est clair* que celui qui a besoin d'argent doit le louer, comme il fait de toutes les choses dont il peut avoir besoin. . . . c'est bien une action très-bonne de prêter à un autre son argent sans intérêt; mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de religion, & non une loi civile. Au chapitre suivant, il ne voit rien que de juste dans l'usure maritime; & résumant ensuite tout ce qu'il a dit de l'usure, il soutient qu'il est permis à un créancier de vendre le temps: voici ses paroles, p. 127. tom. 2. Celui-là paye moins, dit Ulpien, qui paye plus tard; cela décide la question, si l'intérêt est légitime, c'est-à-dire, si le créancier peut vendre le temps & le débiteur l'acheter: l'aveuglement est tel chez ces Mrs. qu'ils prétendent justifier l'usure par l'endroit que les Pères de l'Eglise & les Païens même ont le plus fait valoir pour la condamner. Quant à Ulpien, l'Auteur le prend tout de travers. Ulpien parle du débiteur qui ne paye pas au terme convenu, & qui par là, cause du dommage à son créancier; il mérite alors d'être condamné à payer des intérêts, sur ce principe que celui-là paye moins qui *paye plus tard*: mais lorsque le débiteur paye au terme préfix ce qu'il a emprunté, doit-il donc payer des intérêts? L'Auteur reprend Tacite

B

pour

pour avoir dit que la loi des douze Tables fixa l'intérêt à un pour cent. *Il est visible qu'il s'est trompé*, dit l'Auteur: Tacite ne s'est point trompé, il parle de l'intérêt à un pour cent par mois, & l'Auteur s'est imaginé qu'il parle d'un pour cent par an. Rien n'est si connu que le centésime qui se payoit à l'usurier tous les mois: un homme qui écrit deux volumes *in-4^o*. sur les Loix, devroit-il l'ignorer?

Au Chap, 2. du Liv. 23. l'Auteur parlant des mariages dit: l'obligation naturelle qu'a le père de nourrir ses enfans, a fait établir le mariage qui déclare celui qui doit remplir cette obligation. Un Chrétien rapporteroit l'institution du mariage à Dieu même, qui donna une compagne à Adam, & qui unit le premier homme & la première femme par un lien indissoluble avant qu'ils eussent des enfans à nourrir; mais l'Auteur évite tout ce qui a trait à la révélation, quoiqu'il veuille quelquefois passer pour Chrétien.

Quand il parle des loix Romaines qui accordoient des récompenses à ceux qui se marioient, ou qui avoient un certain nombre d'enfans, ou qui punissoient ceux qui ne se marioient pas, il le fait avec éloge; mais il ne peut s'empêcher de laisser voir son chagrin sur le changement que la religion Chrétienne a apporté aux loix Romaines à cet égard. On trouve, dit-il, les morceaux de ces loix dispersés
dans

dans le Code Theodosien qui les a abrogées, dans les Pères qui les ont censurées, sans doute avec un zèle louable pour les choses de l'autre vie, mais avec très-peu de connoissance des affaires de celle-ci (p. 151)..... Des sectes de Philosophie avoient déjà introduit dans l'Empire un esprit d'éloignement pour les affaires..... de là une idée de perfection attachée à tout ce qui mène à une vie spéculative, de là l'éloignement pour les soins & les embarras d'une famille. La religion Chrétienne venant après la Philosophie *fixa*, pour ainsi dire, des idées que celle-ci n'avoit fait que préparer..... il est certain que les changemens de Constantin furent faits, ou sur des idées qui se rapportoient à l'établissement du Christianisme, ou sur des idées prises de sa perfection..... De là ces loix qui affoiblirent l'autorité paternelle, en ôtant aux pères la propriété du bien de leurs enfans. *Pour étendre une religion nouvelle*, il faut ôter l'extrême dépendance des enfans qui tiennent toujours moins à ce qui est établi.... On ne cessa de prêcher par tout la continence, c'est-à-dire cette vertu qui est plus parfaite, parce que par sa nature elle doit être pratiquée par très-peu de gens.... La même raison de spiritualité qui avoit fait permettre le célibat, imposa bientôt la nécessité du célibat même. A Dieu ne plaise que je parle ici contre le célibat qu'a adopté la religion! Mais qui

pourroit se taire contre celui qu'a formé le libertinage, celui où les deux sexes se corrompant par les sentimens naturels même, fuient une union qui doit les rendre meilleurs, pour vivre dans celles qui les rendent toujours pires. C'est une règle tirée de la nature que plus on diminue le nombre des mariages qui pourroient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits; moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages, comme lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols (ch. 21.)

On apperçoit ici toute la malignité de l'Auteur qui veut rejeter sur la religion Chrétienne des desordres qu'elle déteste: elle n'impose à personne la nécessité d'embrasser la continence; mais ceux qui s'engagent à l'observer, sont obligés d'accomplir leur vœu, & combien y en a-t-il qui l'observent avec fidélité? S'il en est qui violent leur engagement, comme en effet il y en a, est-ce à la Religion qu'il faut s'en prendre, en insinuant qu'elle a rendu le monde plus corrompu, sous prétexte de l'élever à un plus haut degré de perfection?

Dans un autre endroit, l'Auteur reprend Bayle d'avoir flétri la religion Chrétienne, après avoir insulté toutes les Religions: il ose avancer, dit-il, que de véritables Chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister, (à quoi l'Auteur répond que) les prin-

principes du Christianisme bien gravés dans le cœur, seroient infiniment plus forts que ces faux honneurs des Monarchies; ces vertus humaines des Républiques & cette crainte servile des Etats despotiques, Réponse qui feroit de l'Auteur un Chrétien, si le moment d'après il ne la déruisoit. En continuant de répondre à Bayle, il dit: il est étonnant que ce grand homme n'ait pas sçû distinguer les ordres pour l'établissement du Christianisme d'avec le Christianisme même, & qu'on puisse lui imputer d'avoir méconnu l'esprit de sa propre Religion. Lorsque le Législateur, au lieu de donner des loix a donné des conseils, c'est qu'il a vu que ses conseils, s'ils étoient ordonnés comme des loix, seroient contraires à l'esprit de ses loix: les loix humaines faites pour parler à l'esprit doivent donner des préceptes & point de conseils; la Religion faite pour parler au cœur doit donner beaucoup de conseils & peu de préceptes.... Le célibat fut un conseil du Christianisme; lorsqu'on en fit une loi pour un certain ordre de gens, il en fallut chaque jour de nouvelles pour réduire les hommes à l'observation de celle-ci. Le Législateur se fatigua & il fatigua la société, pour faire exécuter aux hommes par précepte, ce que ceux qui aiment la perfection auroient exécuté comme conseils. (p. 180.)

D'abord on auroit cru l'Auteur fort éloigné des principes de Bayle; mais Bayle *flé-*

trissant la religion Chrétienne, n'en est pas moins *un grand homme* aux yeux de l'Auteur: seulement il lui reproche de n'avoir pas compris que l'on pouvoit par une voie moins odieuse que celle qu'il a prise, se débarrasser de la gêne où la religion met ceux qui aiment à vivre sans joug, & cette voie c'est de réduire à de simples conseils les préceptes de la religion. En la regardant comme élevant les hommes à une perfection qui n'est que de conseil, on se conserve la liberté de parler d'elle quelquefois d'un manière avantageuse, ce qui est mieux reçu que de s'annoncer pour un impie de profession. Mais le masque que prend l'Auteur lui ôte-t-il le caractère d'impie? Non, un impie marqué est toujours un impie; & d'ailleurs l'Auteur ôte souvent son masque. Par exemple, quand il dit que la religion Catholique convient mieux à une Monarchie, & la Protestante à une République (p. 148), c'est dire aux Hollandois de se donner bien de garde de se réunir à l'Église. De même quand il dit que le gouvernement modéré convient mieux à la religion Chrétienne, & le gouvernement despotique à la Mahométane (p. 175), c'est dire aux Princes Mahométans qu'ils doivent éviter avec grand soin de se faire Chrétiens, parce que la religion Chrétienne ne seroit propre qu'à renverser tous les principes de leur gouvernement: mais l'éloge que l'Auteur fait de la secte Stoïque le caractérise encore mieux.

Les diverses sectes de Philosophie, dit-il, étoient

étoient chez les anciens des espèces de religion ; *il n'y en a jamais eu* dont les principes fussent plus dignes de l'homme, & plus propres à former des gens de bien que celle des Stoïciens ; & si je pouvois un moment cesser de penser que je suis Chrétien, je ne pourrois m'empêcher de mettre la destruction de la secte de Zenon au nombre des malheurs du genre-humain : elle n'outroit que les choses où il y a de la grandeur, le mépris des plaisirs & de la douleur ; elle *seule* sçavoit faire les citoyens, elle *seule* faisoit les grands hommes, elle *seule* faisoit les grands Empereurs ; faites pour un moment abstraction des vérités révélées ; cherchez dans toute la nature, & vous n'y trouverez pas de plus grand objet que les *Antonins* : Julien même, Julien (un suffrage ainsi arraché ne me rendra pas complice de son apostasie) non il n'y a point eu après lui de Prince plus digne de gouverner les hommes. Pendant que les Stoïciens regardoient comme une chose vaine les richesses, les grandeurs humaines, la douleur, les chagrins, les plaisirs, ils n'étoient occupés qu'à travailler au bonheur des hommes, à exercer les devoirs de la société ; il sembloit qu'ils regardassent *cet esprit sacré* qu'ils croyoient être en eux-mêmes comme une espèce de providence favorable qui veilloit sur le genre humain. Nés pour la société, ils croyoient tous que leur destin étoit de travailler pour elle ; d'autant moins à charge, que leur récompense étoit toute dans eux-

mêmes, qu'*heureux par leur Philosophie seule*, il sembloit que le seul bonheur des autres pût augmenter le leur (p. 182).

Un éloge si outré de la secte de Zenon pourroit-il partir de la plume d'un Chrétien ? Quand on a dit de cette secte orgueilleuse & impie, qu'elle seule sçavoit faire les citoyens ; quelle seule faisoit les grands hommes ; qu'il n'y a jamais eu de religion dont les principes fussent plus dignes de l'homme & plus propres à former des gens de bien, que reste-t-il à dire de la Religion Chrétienne ? Mais la secte Stoïcienne a de si grands charmes pour un sectateur de la religion naturelle, que l'on ne doit point être surpris de l'enthousiasme avec lequel l'Auteur en parle. Les Stoïciens n'admettoient qu'un Dieu : mais ce Dieu n'étoit autre chose que l'âme du monde ; ils vouloient que tous les êtres depuis le premier fussent nécessairement enchaînés les uns avec les autres : une nécessité fatale entraînoit tout. Ils nioient l'immortalité de l'âme, & faisoient consister le souverain bonheur à vivre conformément à la nature ; c'est le fond du système de la religion naturelle. Les parenthèses que l'Auteur met ici pour nous dire qu'il est Chrétien, sont de foibles garants de sa catholicité ; l'Auteur riroit de notre simplicité si nous le prenions pour ce qu'il n'est pas ; un Chrétien ne parle point d'une secte impie comme l'Auteur en parle : écoutons-le encore quelques momens & nous le laisserons. Quand Montefuma, dit-il, s'obf-

s'obstinoit à tant dire que la religion des Espagnols étoit bonne pour leur pays, & celle du Mexique pour le sien, il ne disoit pas une absurdité, parce qu'en effet les Législateurs n'ont pu s'empêcher d'avoir égard à ce que la nature avoit établi avant eux (p. 198)... lorsque la religion fondée sur le climat a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y établir; & quand on l'y a introduite, elle en a été chassée: il semble humainement parlant, que ce soit le climat qui a prescrit des bornes à la religion Chrétienne & à la religion Mahométane (p. 201.). L'Auteur nous a dit ci-dessus que la Religion doit permettre la poligamie dans les pays chauds & non dans les pays froids, c'est-ce qui est cause, selon lui, que le Christianisme a été banni de l'Asie, & que le Mahométisme n'a pu s'établir en Europe. Quelques pages plus bas l'Auteur dit: nous sommes extrêmement portés à l'idolâtrie, & cependant nous ne sommes pas fort attachés aux religions idolâtres; nous ne sommes guère portés aux idées spirituelles, & cependant nous sommes fort attachés aux religions qui nous font adorer un être spirituel. *Cela vient de la satisfaction que nous trouvons en nous-mêmes, d'avoir été assez intelligens pour avoir choisi une religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient mise.* Nous regardons l'idolâtrie comme la religion des peuples grossiers, & la religion qui a pour objet un être spirituel, comme celle des peuples éclairés (p. 204.)

Un Sectateur de la religion naturelle ramène tout à la nature : tantôt c'est la nature du climat qui fait embrasser une religion plutôt qu'une autre ; tantôt c'est la conformation du corps & une certaine paresse dans l'esprit qui sont causés de l'immutabilité de la religion dans de certains pays. Maintenant c'est à l'orgueil que l'on attribue d'avoir fait passer les hommes de l'idolâtrie à la créance de l'unité d'un Dieu : il feint d'ignorer que toute la terre étoit idolâtre quand Jésus-Christ a paru, que les Juifs étoient le seul peuple qui connut Dieu, & que ce peuple avoit eu jusqu'à la captivité de Babylone un affreux penchant pour l'idolâtrie. Quelques Philosophes avoient essayé de ramener des hommes à des idées plus dignes de la divinité : mais ces Philosophes eux-mêmes s'étoient démentis en suivant la religion du peuple, & leur doctrine étoit demeurée dans l'obscurité de leurs écoles, quoiqu'elle dût, selon les principes de l'Auteur, faire beaucoup de progrès, en ce qu'elle flattoit l'orgueil de l'homme. Ce ne fut qu'à la prédication des Apôtres que l'univers ouvrit les yeux ; encore vit-on le simple peuple embrasser la religion toute spirituelle de Jésus-Christ avant les Grands, les Philosophes, les Magistrats ; ceux-ci ne se convertirent qu'après avoir persécuté les Chrétiens, & combattu pour l'idolâtrie pendant 300. ans. Comment est-il arrivé que les idées spirituelles de la religion chrétienne ayant été goûtées

tées par le petit peuple avant que les grands génies la reçussent ? c'est à quoi le Sectateur de la religion naturelle ne répondra jamais : cependant on nous dit aujourd'hui que si d'idolâtre le monde est devenu Chrétien, cela vient de la satisfaction que nous trouvons en nous-mêmes d'avoir été assez intelligens pour avoir choisi une religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient mise. Quel orgueil ! quelle ingratitude ! quelle folie !

Finissons par ce trait de l'Auteur *sur la tolérance en fait de religion* (p. 216.) Lorsque les loix d'un Etat, dit-il, ont crû devoir souffrir plusieurs religions, *il faut qu'elles les obligent aussi à se tolérer entr'elles* ; c'est un principe que toute religion qui est réprimée devient elle-même réprimante : car si-tôt que par quelque hazard elle peut sortir de l'oppression, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non pas comme une religion, mais comme une tyrannie : il faut donc que les loix exigent de ces diverses religions non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, mais *aussi qu'elles ne se troublent pas entr'elles* : un citoyen ne satisfait pas aux loix en se contentant de ne pas agiter le corps de l'Etat, il faut encore qu'il ne trouble pas quelque citoyen que ce soit. Comme il n'y a guère que les religions intolérantes qui ayent un grand zèle pour s'établir ailleurs ; parce qu'une religion qui peut tolérer les autres ne pense guère à sa propagation, ce sera une très-

très-bonne loi civile lorsque l'Etat est satisfait de la religion déjà établie, *de ne point souffrir* l'établissement d'un autre: voici donc le *principe fondamental* des loix politiques *en fait de religion*. Quand on est le maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion, ou de ne la pas recevoir, *il ne faut pas l'y établir*; quand elle est établie, il faut la tolérer.

C'est, comme on voit, donner gain de cause aux anciens & aux nouveaux persécuteurs de la religion Chrétienne; c'est armer actuellement les Princes infidèles contre le Christianisme, & leur dire qu'ils ne doivent jamais souffrir que l'on vienne prêcher l'Evangile dans leurs Etats. Tout le livre de *l'esprit des loix* tend à montrer que la religion doit s'accorder aux mœurs, aux usages & aux coutumes des différens pays quels qu'ils soient, où l'usure, où la polygamie, où l'idolâtrie sont permises, il faut les permettre, sans quoi on ne doit point être écouté.

*Quid verum atque decens curo & rogo, &
omnis in hoc sum.*

Horat. Epist. I.







2

CRITIQUE
DE L'ESPRIT
DES
LOIX.



A GENEVE,
Chez BARRILLOT & FILS.

M. DCC. LIII.